



Brochure d'accueil hôpitaux de jour d'oncologie

Information destinée aux patients

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| INSCRIPTION | 4 |
| RENDEZ-VOUS | 5 |
| SÉJOUR | 6 |
| TÉLÉPHONE - INTERNET - RADIO ET TÉLÉVISION | 8 |
| STATIONNEMENT | 9 |
| DÉPOSER ET REPRENDRE DES PATIENTS | 12 |
| ASSURANCE HOSPITALISATION | 13 |
| SERVICE SOCIAL, DIÉTÉTICIEN ET AUTRES SOIGNANTS | 14 |
| QUESTIONS | 17 |
| NOTES | 18 |

Cette brochure contient des informations pratiques sur votre séjour à l'hôpital de jour d'oncologie.

L'hôpital de jour d'oncologie comprend quatre départements :

- ✓ Hôpital de jour d'oncologie A : hématologie
 - Flèche beige, niveau 1
- ✓ Hôpital de jour d'oncologie B : oncologie médicale générale, oncologie gynécologique et oncologie respiratoire
 - Flèche beige, niveau 2
- ✓ Hôpital de jour d'oncologie C : oncologie digestive
 - Flèche jaune, niveau
- ✓ Hôpital de jour d'oncologie D : thérapies brèves en oncologie médicale générale, oncologie gynécologique et hématologie
 - Flèche beige, niveau 1

Plus loin dans la brochure, vous trouverez des renseignements spécifiques par hôpital de jour.

INSCRIPTION

HÔPITAUX DE JOUR D'ONCOLOGIE A, B ET D

- Veillez à apporter votre carte d'identité.
- Inscrivez-vous au kiosque d'inscription.
- Prenez le feuillet avec un numéro qui sort de l'imprimante.
- Prenez place dans la zone d'attente en face du comptoir d'inscription.
- Le numéro de votre feuillet apparaît à l'écran, éventuellement avec votre photo.
- Le collaborateur administratif complète votre inscription, vous remet un bracelet d'identification et vérifie votre nom et votre date de naissance.
- Le collaborateur administratif vous indique où vous pouvez prendre place dans le département.

HÔPITAL DE JOUR D'ONCOLOGIE C

- Veillez à apporter votre carte d'identité.
- Inscrivez-vous dans le hall d'entrée central, où vous serez appelé(e) via un système de numérotation.
- Le collaborateur administratif complète votre inscription, vous remet un bracelet d'identification et vérifie si votre nom et votre date de naissance sur le bracelet sont corrects.
- Le collaborateur administratif vous indique où vous pouvez prendre place dans le département.
- Vous pouvez aller directement à votre place dans le département.

RENDEZ-VOUS

Vous pouvez, avec l'appli mynexuzhealth, consulter vous-même vos rendez-vous pour les prochains examens ou la prochaine thérapie. L'heure de rendez-vous à l'hôpital de jour peut changer jusqu'à la veille du rendez-vous.

Il vaut donc mieux vérifier régulièrement vos rendez-vous.

Si vous avez des questions à propos de l'installation de l'appli mynexuzhealth sur votre smartphone, les collaborateurs administratifs vous aideront volontiers.

Vos rendez-vous vous sont aussi communiqués par la poste jusque 10 jours à l'avance. Si votre rendez-vous doit être planifié dans les 10 jours ou si l'heure de rendez-vous change, vous serez averti(e) par téléphone. Si vous changez de numéro de téléphone, veuillez le signaler le plus rapidement possible.

Vous ne pouvez pas venir à votre rendez-vous ? Informez-nous la veille. Si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'heure prévue, nous vous demandons de nous contacter. Ceci est important pour les autres patients et pour l'horaire de travail des infirmières.

SÉJOUR

Sauf indication contraire, vous ne devez pas arriver à jeun. Lors de l'inscription, on vous attribue un lit ou un siège. Il se peut qu'en raison des circonstances, il n'y ait pas de place libre dans l'immédiat et que vous deviez attendre dans la zone d'attente qu'une place se libère. Nous nous excusons d'avance pour ce désagrément.

Pendant votre séjour à l'hôpital de jour d'oncologie, portez de préférence une tenue confortable, par exemple un T-shirt à large encolure ou une chemise ou un pull avec des boutons ou une fermeture éclair. Des manches serrantes ne sont pas pratiques, notamment pour prendre votre tension.

En fonction du traitement, vous resterez entre quelques heures et une journée entière à l'hôpital. Veuillez noter que l'heure de fin ne peut être communiquée à l'avance. Apportez de quoi passer le temps, comme un livre ou de la musique.



DÉROULEMENT DE VOTRE THÉRAPIE

- ✗ L'infirmière fait une prise de sang et envoie l'échantillon au laboratoire. Il faut au moins 1,5 heure avant que vos résultats sanguins soient connus.

Pour réduire votre temps d'attente, il vous sera peut-être demandé de faire une prise de sang la veille par le médecin ou une infirmière à domicile, ou à l'hôpital. Ainsi vos résultats sanguins seront connus à l'avance et votre traitement pourra démarrer plus rapidement. Le jour du traitement à l'hôpital de jour, le médecin vous fera passer un examen clinique avant le début de la thérapie. L'infirmière ou le médecin examinera avec vous les différentes possibilités.

- ✗ Votre infirmière vous demandera comment s'est passée la période à la maison et mesurera diverses choses, comme la tension, le pouls et la température. En attendant l'infirmière, vous pouvez déjà vous peser.
- ✗ Vous faites l'objet d'un examen clinique par le médecin.
- ✗ Le médecin contrôle vos résultats sanguins, établit la prescription pour le traitement et en discute avec le médecin responsable, le superviseur.
- ✗ Après validation par le superviseur, la prescription est transmise par voie électronique à la pharmacie.
- ✗ La préparation de votre traitement à la pharmacie dure au moins une heure.
- ✗ Dès que la préparation est prête, elle est envoyée ou quelqu'un vient la retirer à la pharmacie.
- ✗ Le traitement commence.

Pour que le contact avec l'infirmière et le médecin se passe le mieux possible, il convient de vous préparer en répondant aux questions suivantes :

- Quels sont mes troubles ? Si vous recevez un traitement anticancéreux (chimiothérapie ou immunothérapie), complétez le journal (en ligne, il sera directement versé dans votre dossier). Ainsi le prestataire de soins aura une vue claire des effets secondaires que vous ressentez.
- Quels sont les points dont je voudrais discuter ?
- Ai-je besoin d'une prescription ?
- Ai-je besoin d'une attestation ? Demandez autant que possible les attestations et les prescriptions dès le premier contact avec votre médecin ou votre infirmière. Cela permettra de réduire le temps que vous devez passer à l'hôpital de jour.

Du café, du thé et de l'eau sont disponibles gratuitement. Pendant la pause de midi, un repas sandwich avec du potage vous sera proposé. La personne qui vous accompagne trouvera de quoi se restaurer à la cafétaria, au 'take-out' ou au 'koffieshop' dans le hall d'entrée.

TÉLÉPHONE - INTERNET - RADIO ET TÉLÉVISION

Vous pouvez utiliser votre GSM ou smartphone dans le service. Nous vous demandons toutefois de ne pas téléphoner pendant les soins infirmiers ou la visite du médecin.

S'il y a un écran Octopuz à côté de votre siège ou de votre lit, vous pouvez surfer sur Internet. Via cet écran, vous pouvez aussi écouter la radio ou regarder la télévision. Chaque écran Octopuz est muni d'un port d'accès pour brancher des écouteurs. Si vous n'avez pas d'écouteurs, nous pouvons vous en fournir, auquel cas le montant vous sera porté en compte. Apportez à chaque fois des écouteurs afin de ne pas perturber le repos du patient à côté de vous.

STATIONNEMENT

HÔPITAUX DE JOUR D'ONCOLOGIE A, B ET D

Vous pouvez vous garer dans la zone de stationnement 'dagcentra ONCO' (centres de jour ONCO) du [parking Ouest](#) souterrain.

- Le parking est situé au rond-point Vogelzang, près des pompiers, et le moyen le plus rapide d'y accéder est par la E314, sortie 16 (Gasthuisberg).
- Sur la ceinture du campus Gasthuisberg, suivez les flèches avec l'indication 'P West'.
- Restez à l'extrême gauche et entrez dans le parking souterrain. Suivez les panneaux indiquant 'parking West'.
- Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2,60 mètres et les véhicules au LPG ne sont pas admis sur le parking Ouest. Ils peuvent stationner en plein air sur le parking Est.
- Les motos peuvent se garer au niveau 0 (suivre la signalisation sur place).

HÔPITAL DE JOUR D'ONCOLOGIE C

- Le parking est situé au rond-point 'Het Teken'.
- Sur la ceinture du campus Gasthuisberg, suivez les flèches avec l'indication 'P Oost'.
- Les véhicules de plus de 2 mètres de haut et les véhicules au LPG ne peuvent se garer que dans la partie en plein air du parking Est.
- Les motos peuvent se garer en plein air.

Les deux parkings disposent de chaises roulantes que vous pouvez utiliser pour vous déplacer dans l'hôpital. Veillez à ramener la chaise roulante.

TARIFS

Le stationnement est gratuit pendant les 30 premières minutes. Après 30 minutes, un « tarif soins » adapté est d'application.

Prenez un ticket à l'entrée et faites-le valider au kiosque d'inscription ou au comptoir d'accueil de l'hôpital de jour d'oncologie.

Payez à la caisse automatique près du parking. Si vous avez des difficultés avec le tarif réduit qui vous est applicable, gardez votre reçu et présentez-le lors de votre prochaine visite.

ATTESTATION « REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT HÔPITAL DE JOUR D'ONCOLOGIE ET CONSULTATION »

En tant que patient, vous avez droit à une indemnité pour vos frais de déplacement lorsque vous vous rendez à l'hôpital pour (*) :

- une chimiothérapie ambulatoire (dans l'hôpital de jour d'oncologie)
- une radiothérapie ambulatoire
- les consultations de contrôle après avoir suivi un de ces traitements (consultations de suivi)

(*) conditions de l'Arrêté ministériel du 6/7/1989

Votre médecin traitant ne peut donc délivrer une attestation que dans ces trois situations. Demandez l'attestation lors de votre inscription. Le collaborateur administratif établira l'attestation pour vous.

Avec cette attestation :

- le prix de votre trajet en train (2e classe), bus, tram ou métro entre votre domicile et l'hôpital est entièrement pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. Remettez l'attestation à votre mutuelle.

ou

- vous pouvez obtenir de l'assurance maladie obligatoire une indemnité de 0,25 €/km si vous utilisez un autre moyen de transport (personnel). Remettez l'attestation à votre mutuelle.

ou

- vous avez droit à un tarif adapté si vous venez avec un moyen de transport de la mutuelle. Dans ce cas, vous devez demander le transport via le service transport de malades de votre mutuelle. Vous présentez l'attestation au chauffeur et vous ne payez que votre quote-part personnelle.

Pour les consultations ou les traitements qui ne donnent pas droit à une attestation pour l'indemnité de frais de déplacement, vous pouvez bien entendu faire appel au transport de malades via votre mutuelle, mais alors au tarif normal.

Organisez donc autant que possible votre transport par l'intermédiaire de votre mutuelle et renseignez-vous sur les services de transport avec lesquels votre mutuelle collabore afin d'éviter des frais inutiles.

Avez-vous d'autres questions ? L'assistant social de l'unité sera heureux de vous renseigner.

DÉPOSER ET REPRENDRE DES PATIENTS

Les patients qui ont du mal à se déplacer peuvent être déposés et repris à la zone kiss-and-ride. Le parking Est et le parking Ouest disposent tous deux d'une zone kiss-and-ride.

- Le ticket de parking que vous recevez lorsque vous entrez dans le parking peut aussi être utilisé pour sortir. Vous ne devez pas passer à la caisse automatique.
- Vous pouvez laisser (brièvement) la voiture pour accompagner un patient jusqu'à l'hôpital ou venir le chercher.
- Des chaises roulantes sont disponibles dans chaque parking et à chaque entrée.

La zone kiss-and-ride à l'entrée principale (accès Est) n'est temporairement accessible qu'aux taxis et au transport secondaire.

ASSURANCE HOSPITALISATION

Si vous avez une assurance hospitalisation, déclarez dès que possible le diagnostic de cancer. Un dossier « reconnaissance de maladie grave » pourra alors être ouvert. Demandez à votre compagnie d'assurance comment vous devez faire cette déclaration (p. ex. avec un formulaire fourni par elle, avec un rapport médical, etc.).

SYSTÈME DE TIERS PAYANT

Ce système implique que la facture de votre séjour, une fois acceptée, est envoyée directement à votre compagnie d'assurance hospitalisation. Celle-ci paie la facture, après quoi elle vous adresse éventuellement une facture pour les frais qui ne sont pas couverts par la police.

Une condition pour bénéficier du système de tiers payant est qu'il doit s'agir d'une **facture d'hospitalisation**. En d'autres termes, l'hospitalisation doit donner droit à la facturation d'un jour d'entretien, ce qui n'englobe pas toutes les activités à l'hôpital de jour.

Nous vous conseillons d'informer votre compagnie d'assurance de chaque hospitalisation (de jour). Vous pouvez le faire par le biais de leur site web ou appli, par téléphone, par e-mail ou au moyen des bornes automatiques à l'hôpital.

S'il s'écoule un certain temps entre deux admissions à l'hôpital de jour, il est important d'en informer à nouveau votre compagnie d'assurance.

SERVICE SOCIAL, DIÉTÉTICIEN ET AUTRES SOIGNANTS

SERVICE SOCIAL

La maladie et le traitement peuvent avoir une grande influence sur votre vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle. Vous et votre famille pouvez vous adresser à l'assistant social pour toute question dans les domaines suivants :

- gestion des émotions personnelles
- communication avec le partenaire, les enfants, les autres membres de la famille
- contacts sociaux, gestion du temps
- situation scolaire, formation, situation professionnelle
- assistance psychosociale (en cas de mauvaise nouvelle, questions sur la fin de vie et les soins palliatifs, questions éthiques, gestion de crise)
- modalités pratiques en ce qui concerne le traitement (transport, interprète,...)
- finances, aides sociales, assurances
- aide à domicile (aide familiale, aide ménagère, séjour de convalescence, etc.)



DIÉTÉTICIEN

Une alimentation saine et équilibrée est importante pour les patients atteints d'un cancer afin de rester en aussi bonne forme que possible et ainsi de mieux faire face aux conséquences de la maladie et du traitement. C'est pourquoi il convient d'adapter votre alimentation aux besoins spécifiques de votre corps à ce moment-là.

Des troubles tels que nausée, problèmes de déglutition, perte d'appétit, modification du goût, etc. peuvent se manifester, si bien que manger peut devenir difficile. Le diététicien pourra vous conseiller pendant votre traitement si vous avez des problèmes ou des questions concernant l'alimentation.

AUTRES SOIGNANTS

Outre les médecins, les infirmières, les assistants sociaux et les diététiciens, vous pouvez toujours faire appel à :

- X un psychologue
- X un thérapeute en relaxation
- X un assistant pastoral
- X un kinésithérapeute / psychomotricien
- X un sexologue

Dans la brochure 'Psychosociale zorg voor oncologische patiënten' (Aide psychosociale pour patients oncologiques) vous trouverez de plus amples informations sur ces spécialistes paramédicaux et ce qu'ils peuvent vous apporter. Cette brochure contient également des témoignages de patients ayant vécu la même situation.

QUESTIONS

Si certaines choses ne vous semblent pas claires, n'hésitez pas à demander des explications au personnel soignant, au médecin, à l'assistant social ou à la réception de l'hôpital de jour d'oncologie. Vous trouverez aussi d'autres informations en ligne sur mynexuzhealth.

L'infirmière en chef des hôpitaux de jour d'oncologie est :

- Els Raets

Les infirmières en chef adjointes des hôpitaux de jour d'oncologie sont :

- Patricia Brueren
- Nancy De Wilde
- Eline Stas

La responsable administrative des hôpitaux de jour d'oncologie est :

- Yoni Polfliet

© Juin 2021 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'UZ Leuven.

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par le centre oncologique de jour en collaboration avec le service Communication.

Cette brochure peut également être consultée sur www.uzleuven.be/fr/brochure/700774.

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Louvain
Tél. : 016 33 22 11
www.uzleuven.be

 my nexuz health



Consultez votre dossier médical
sur nexuzhealth.com ou

